Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260430-40_2026-DE

PLOUHA
LES FALAISES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026 – N° 40/2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de PLOUHA, légalement convoqués le 17 avril 2026, se sont réunis à l'Espace Hermine sous la présidence de Madame RUMIANO Valérie, Maire.

Etaient présents : Valérie RUMIANO, Gérald ANTOINE, Ghislaine LE POLÈS, Sébastien GUIOT, Nadia MOREL, Aymeric STERMANN, Martine ANTHOINE, Marc LE CHAT, Françoise DISQUAY, Éric MANGENOT, Françoise BOUILLER, Régis LE MÉE, Christian MALEFANT, Anne-Lise NOCET, Christophe LE MEUR, Muriel MICHOT, Guénolé TRICOT, Tiphaine KERBOEUF, Charline MARTEL, Benoît JAHAN et Nadine DERRIEN.

Absents excusés : Christian HODY (donne procuration à Anne-Lise NOCET), Maud LE BRETON (donne procuration à Tiphaine KERBOEUF).
Xavier COMPAIN (donne procuration à Christine LANCASTER qui quitte la salle à 18 H 05), Cyrille BERMONT (quitte la salle à 18 H 05), Nadège SANSON (quitte la salle à 18 H 05) et Christine LANCASTER (quitte la salle à 18 H 05).

Secrétaire de séance : Sébastien GUIOT.

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 21 - Pouvoirs : 2 - Votants : 23

LOTISSEMENT DU PETIT BOURDEAU – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Monsieur Sébastien Guiot, Adjoint au Maire chargé des Finances, informe l'assemblée que l'affectation du résultat de l'exercice n-1 se fait après le vote du Compte Financier Unique (CFU).

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du Compte Financier Unique fait l'objet d'une affectation par décision du Conseil Municipal.

Il est rappelé que le résultat excédentaire de fonctionnement doit obligatoirement être affecté à la couverture du déficit d'investissement.

Le résultat à affecter est le résultat cumulé de l'exercice et des résultats antérieurs reportés.

Il se présente ainsi :

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260430-40_2026-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat brut de la section de fonctionnement	-289,69
Résultat reporté (002)	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT	**-289.69**
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat brut de la section d'investissement	294 069.27
Résultats reportés (001)	0
RESULTAT NET D'INVESTISSEMENT	294 069.27
Besoin de financement	**0**
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F)	**0**
2) H = Report en fonctionnement R002	**0**
DEFICIT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	**-289.69**

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 2 abstentions, décide :

- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat de l'exercice 2025 – Lotissement Le Petit Bourdeau, telle que présentée ci-dessus.

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les écritures comptables nécessaires.

A Plouha, le 4 mai 2026

Madame Le Maire,

Affiché le : - 4 MAI 2026

MAIRIE DE PLOUHA (Côtes-d'Armor)

Valérie RUMIANO